

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

PROVISOIRE
2006/2004(INI)

4.4.2006

PROJET D'AVIS

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur les nanosciences et les nanotechnologies: un plan d'action pour l'Europe
2005-2009
(2006/2004(INI))

Rapporteur pour avis: Philippe Busquin

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne les progrès que le développement des nanosciences et des nanotechnologies (N&N) peut apporter dans un nombre important de politiques touchant directement les citoyens (santé publique, énergie, transport, développement durable,...);
2. soutient la volonté de la Commission de renforcer très substantiellement les moyens consacrés à la recherche dans le domaine des N&N, essentiel pour l'avenir du développement de l'Europe;
3. souligne l'importance de créer les conditions d'un dialogue véritable entre toutes les parties prenantes concernées par les N&N, ainsi qu'entre ces dernières et l'opinion publique en général;
4. insiste sur la nécessité de campagnes d'information ambitieuses, visant à améliorer le niveau d'information du public afin de faire mieux comprendre les enjeux liés aux N&N;
5. soutient la création de comités d'éthiques qui, en fournissant des avis scientifiques indépendants, contribueront à une bonne information du public et à la création d'un climat de confiance sur les risques éventuels et les avantages liés à l'exploitation des découvertes dans le domaine des nanotechnologies;
6. insiste sur la responsabilité sociale des entreprises, qui doivent contribuer à une information objective et mobiliser les découvertes scientifique dans le domaine des N&N pour contribuer au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens;
7. rappelle que toutes les applications et utilisations des N&N doivent respecter le niveau élevé de protection de la santé humaine, des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement établi par l'Union européenne;
8. insiste pour que l'évaluation des risques technologiques (de la conception à l'élimination ou au recyclage) sur la santé humaine, les consommateurs, les travailleurs et l'environnement, soit réalisé tout au long du cycle de vie des produits des N&N;
9. souligne l'importance de la miniaturisation des produits afin de contribuer à la réduction des déchets et à une meilleure utilisation de l'énergie;
10. soutient la volonté de la Commission de prendre en compte les problèmes à un stade précoce, dans un esprit de développement de ces technologies porteuses d'avenir;
11. Soutient l'effort fait par la Commission de s'inscrire et de parler d'une seule voix au niveau international.